



SOMMAIRE

Point 22 de l'ordre du jour :

Réglementation, limitation et réduction équilibrée de toutes les forces armées et de tous les armements; conclusion d'une convention internationale (ou d'un traité international) concernant la réduction des armements et l'interdiction de l'arme atomique, de l'arme à l'hydrogène et des autres types d'engins de destruction massive: rapport de la Commission du désarmement (*suite*) ..... 81

**Président: M. Víctor A. BELAUNDE (Pérou).**

*En l'absence du Président, M. Gunewardene (Ceylan), vice-président, assume la présidence.*

POINT 22 DE L'ORDRE DU JOUR

**Réglementation, limitation et réduction équilibrée de toutes les forces armées et de tous les armements; conclusion d'une convention internationale (ou d'un traité international) concernant la réduction des armements et l'interdiction de l'arme atomique, de l'arme à l'hydrogène et des autres types d'engins de destruction massive: rapport de la Commission du désarmement (A/3366, A/3470, A/C.1/783, A/C.1/784, A/C.1/L.160, A/C.1/L.161, A/C.1/L.162) [suite]**

1. M. ZABIGAILO (République socialiste soviétique d'Ukraine) estime que l'examen du problème le plus important de la vie internationale — la question du désarmement — intéresse profondément tous les peuples du monde et revêt une gravité exceptionnelle. Les peuples du monde veulent que cesse la course aux armements et que soient créées les conditions qui empêcheront le retour d'une nouvelle guerre mondiale. M. Zabigaïlo évoque les souffrances indicibles que la deuxième guerre mondiale a infligées au peuple ukrainien, comme à tous les citoyens soviétiques, ainsi que les destructions effroyables et la perte de millions de vies humaines. Les forces impérialistes hostiles à la cause de la paix préparent des plans tendant à restaurer le capitalisme dans les pays socialistes et à rétablir la domination du colonialisme sur les pays de l'Est. Ce dessein apparaît, en particulier, dans les derniers événements internationaux, tels que l'agression commise par le Royaume-Uni, la France et Israël contre l'Égypte et le message du président Eisenhower au Congrès des États-Unis dans lequel il propose la création de ce qu'il appelle un "programme pour le Moyen-Orient". Ceux qui envisagent d'employer les forces armées des États-Unis pour défendre, prétendument, l'indépendance nationale des pays arabes, exposent ainsi le monde au danger de nouveaux conflits militaires.

2. Le Gouvernement de la RSS d'Ukraine se préoccupe de la sécurité future du peuple ukrainien, et il n'a cessé de rechercher des moyens efficaces pour empêcher le retour des souffrances indicibles des deux guerres mondiales. C'est pourquoi il a toujours attaché une importance spéciale à la question de la solution pratique du problème du désarmement, car il estime que c'est un des problèmes fondamentaux qui se posent à l'Organisation des Nations Unies.

3. Le représentant de la RSS d'Ukraine déclare que les propositions présentées le 17 novembre 1956 par l'Union soviétique (A/3366) procèdent d'un esprit de bonne volonté et du désir de voir aboutir les négociations. Ces propositions servent les intérêts de tous les peuples du monde, mais certains pays tentent d'en minimiser l'importance en soutenant que l'Union soviétique cherchait à éluder tout accord sur un système efficace de contrôle et d'inspection.

4. Les représentants des puissances occidentales ont dit que le contrôle international était la question fondamentale du problème du désarmement. Ils y voient la clef de voûte de tout problème de désarmement. La délégation de la RSS d'Ukraine estime que le problème fondamental du contrôle du désarmement est d'assurer l'exécution prompte et inconditionnelle des obligations contractées par les États signataires de l'accord de désarmement. Ainsi — et c'est la première condition de son efficacité — le contrôle doit être étroitement adapté aux mesures de désarmement décidées d'un commun accord. Il doit y avoir entre eux un rapport étroit, faute de quoi le contrôle ne serait qu'une fiction. D'autre part, le contrôle ne doit pas s'étendre au-delà des pouvoirs nécessaires à la stricte surveillance de l'application des mesures de désarmement convenues. Le représentant de la RSS d'Ukraine considère que les fonctions et attributions de l'organe de contrôle doivent être définies avec précision: elles doivent être strictement limitées à la surveillance de l'exécution intégrale, par les États parties à l'accord de désarmement, des obligations qu'ils auront assumées. C'est seulement de cette manière que l'on pourra instituer un système rigoureux de contrôle international.

5. En réponse aux dernières déclarations du représentant du Royaume-Uni, M. Zabigaïlo rappelle qu'en 1946, à la première session de l'Assemblée générale, l'Union soviétique a proposé (A/C.1/87) l'établissement, dans le cadre du Conseil de sécurité, d'un système de contrôle international qui aurait pour objet de veiller à l'exécution des obligations souscrites par les États signataires de la future convention sur la réduction des forces armées et des armements et l'interdiction des armes atomiques. Le représentant de la RSS d'Ukraine rappelle que, dans toutes ses propositions ultérieures, l'Union soviétique a fait une large place au contrôle international, conçu comme le moyen d'assurer l'exécution des obligations contractées par les États dans le domaine de la réduction des armements et de l'interdiction des armes atomiques et des armes à

l'hydrogène. Il se réfère notamment aux propositions des 10 mai 1955 (DC/71, annexe 15), 27 mars 1956 (DC/83, annexe 5) et 17 novembre 1956 (A/3366). Les propositions de l'Union soviétique ont, pour la première fois, offert une solution concrète propre à prévenir une agression par surprise ou une guerre atomique. La délégation de la RSS d'Ukraine considère que l'établissement de ce genre de contrôle serait un premier pas important vers la création de conditions qui garantiraient une vie paisible à tous les peuples du monde. Les propositions soviétiques relatives au contrôle ne se limitent cependant pas au problème de la prévention des attaques par surprise: elles prévoient également l'établissement d'un contrôle sur toutes les mesures relatives à la réduction des armements et des forces armées et à l'interdiction des armes atomiques et des armes à l'hydrogène, qui figureraient dans le futur accord de désarmement.

6. L'organe de contrôle international qui est envisagé dans les propositions soviétiques comprendrait un vaste réseau d'institutions. En dehors de son organe central, il aurait des bureaux spéciaux dans les capitales des divers pays parties à la convention de désarmement, et entretiendrait dans chacun de ces pays un corps d'inspecteurs recrutés sur une base internationale. M. Zabi-gaïlo insiste sur l'importance des activités de l'organe de contrôle, et précise qu'il aurait des compétences nettement délimitées. L'organe de contrôle devrait, selon lui, avoir libre accès aux documents relatifs aux crédits budgétaires affectés à des fins militaires, ainsi que le droit d'examiner en détail comment le pouvoir exécutif répartit ces crédits entre les diverses armes. L'organe aurait également un corps d'inspecteurs qui surveilleraient constamment la manière dont les gouvernements parties à l'accord de désarmement rempliraient leurs obligations.

7. Le représentant de la RSS d'Ukraine expose assez longuement les attributions des inspecteurs de l'organe, qui auraient libre accès, en tout temps, à toutes les installations soumises au contrôle. L'inspecteur de l'organe de contrôle international serait un fonctionnaire envoyé en mission sur le territoire d'un Etat déterminé pour y exercer essentiellement une fonction de surveillance.

8. Le représentant de la RSS d'Ukraine est convaincu que la formule soviétique sur ce point est indispensable, car elle répond pleinement aux buts du contrôle. La proposition soviétique du 27 mars 1956 (DC/83, annexe 5) a défini clairement les objets qui seraient soumis au contrôle: unités militaires, dépôts de matériel de guerre et de munitions, bases terrestres, navales et aériennes, usines de fabrication d'armements et de munitions de type classique. Certains représentants de puissances occidentales ayant soutenu que les propositions soviétiques n'allaient pas assez loin, M. Zabi-gaïlo fait observer que ces représentants se préoccupent moins du contrôle que d'une forme de surveillance, bien différente du contrôle, et qui n'a rien de commun avec le désarmement véritable. C'est pourquoi il appuie les propositions de l'Union soviétique, qui indiquent la voie à suivre pour établir un système efficace et rigoureux de contrôle international du désarmement. Un examen des documents de la Commission du désarmement et de son Sous-Comité montre clairement que les propositions de l'Union soviétique tiennent compte de la position des autres puissances qui ont participé aux débats, ainsi que des vues des puissances occidentales. Dans sa déclaration du 17 novembre 1956, l'Union soviétique accepte d'examiner la question de l'emploi

de l'inspection aérienne dans une zone d'Europe s'étendant des deux côtés de la ligne qui sépare les forces armées des pays membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord (OTAN) et des pays signataires du Traité de Varsovie.

9. Le représentant de la RSS d'Ukraine résume comme suit les propositions soviétiques: elles considèrent que l'établissement du contrôle international est étroitement lié à la mise en œuvre de toutes les mesures qui seraient adoptées pour la réduction des armements et des forces armées et pour l'interdiction des armes atomiques et des armes à l'hydrogène; elles garantissent que des mesures de contrôle seront prises avant l'exécution des premières mesures de désarmement; elles garantissent l'établissement d'un système efficace propre à empêcher toute attaque par surprise; enfin, elles définissent clairement les fonctions de l'organe de contrôle et lui confèrent de vastes pouvoirs qui lui permettraient de s'acquitter aisément de toutes ses tâches.

10. Abordant alors les propositions des puissances occidentales, le représentant de la RSS d'Ukraine constate qu'elles sont très éloignées de l'établissement d'un véritable système de contrôle international. Elles procèdent du refus total de prendre aucune mesure en vue de l'interdiction des armes atomiques et des armes à l'hydrogène ou en vue d'une réduction effective des armements et des forces armées. Quant à l'organe de contrôle international, les puissances occidentales voudraient lui donner des attributions qui dépassent de loin la sphère réelle du désarmement. L'organe de contrôle susciterait alors des obstacles à la mise en œuvre des mesures de désarmement convenues; il aurait pour première tâche de recueillir des renseignements militaires. Aux termes des propositions des Etats-Unis en date du 3 avril 1956 (DC/83, annexe 6), l'organe de contrôle serait chargé de recueillir des renseignements sur l'appareil militaire des pays signataires, ainsi que sur leurs usines, leurs centres industriels, leurs réseaux de communications et de transports. Quant au désarmement lui-même, il serait reporté à un avenir indéterminé. Le représentant de la RSS d'Ukraine estime que les propositions des Etats-Unis ne visent nullement à concilier les divergences qui subsistent, ni à hâter la solution du problème du désarmement. Il exprime le vœu que la Commission appuiera les propositions de l'Union soviétique.

11. Sir Leslie MUNRO (Nouvelle-Zélande) désire être bref, le représentant de son pays ayant fait lors de la dixième session (802ème séance) une longue déclaration au cours du débat sur la question du désarmement. Depuis lors, l'atmosphère internationale s'est assombrie; on a pu voir que l'optimisme qui a fleuri, en 1955, au lendemain de la Conférence des chefs de gouvernement des quatre puissances, réunie à Genève, reposait en grande partie sur des illusions. Il est regrettable que les grandes puissances n'aient pas pu profiter du climat meilleur créé par la conférence de Genève pour accomplir des progrès plus considérables en matière de désarmement. Le représentant de la Nouvelle-Zélande déclare qu'il est maintenant clair que le désarmement ne se fera pas tant que les puissances principalement visées ne seront pas convaincues qu'un accord de désarmement répond à leurs intérêts permanents.

12. Les puissances occidentales ont toujours jugé inacceptable un accord de désarmement qui ne serait pas pourvu d'un système efficace de contrôle et d'inspection. La Nouvelle-Zélande pense, comme elles, que si l'on voulait appliquer un programme non contrôlé de désarmement, on ne ferait qu'accroître la tension

au lieu de la réduire. L'Union soviétique a constamment rejeté des propositions pratiques destinées à assurer un contrôle réellement efficace. Sir Leslie Munro est porté à croire, peut-être par un excès d'optimisme, que l'Union soviétique en vient peu à peu à l'idée qu'un programme international de désarmement en vaut la peine, même s'il doit soumettre toutes les puissances intéressées à un système efficace d'inspection et de contrôle. Il pense que la contreproposition soviétique relative à l'inspection aérienne constitue peut-être un pas dans cette direction, encore que ce pas soit bien timide, comme l'ont dit le représentant de la Belgique (822ème séance) et les représentants d'autres pays. Il est heureux de noter que l'Union soviétique semble avoir renoncé à soutenir que l'inspection aérienne est foncièrement mauvaise et qu'elle pourrait même accroître la tension.

13. A son avis, un système général et équilibré de désarmement, appliqué par toutes les puissances et accompagné d'un contrôle efficace, accroîtrait automatiquement la sécurité de tous les pays. Tel ne serait pas nécessairement l'effet de systèmes partiels de désarmement. Pour être acceptables, ces systèmes devraient être soumis à un contrôle efficace. Ils ne devraient pas accentuer les déséquilibres existants ou en créer de nouveaux.

14. Le "premier pas" dans la voie du désarmement qui frapperait le plus l'opinion publique et qui serait le plus facile à contrôler consisterait à limiter les essais d'armes nucléaires. En prenant promptement des mesures à cet effet, on répondrait au vœu de l'opinion mondiale qui estime, à tort ou à raison, que ces essais sont dangereux et demande, en conséquence, que l'on cesse de lancer dans l'atmosphère de nouvelles substances radio-actives. La délégation de la Nouvelle-Zélande pense, avec le Royaume-Uni, qu'en l'absence d'un accord général sur le désarmement, on doit examiner la possibilité de limiter les essais d'armes nucléaires indépendamment d'un tel accord. L'utile proposition du Canada, du Japon et de la Norvège (A/C.1/L.162) doit être renvoyée, en même temps que la proposition plus radicale qu'a présentée l'Union soviétique, à la Commission du désarmement et à son Sous-Comité, afin que ces organes recherchent, dans les prochains mois, un accord sur des mesures pratiques.

15. Sir Leslie Munro estime, comme le représentant de la Pologne l'a fait remarquer à la 825ème séance, que les nouvelles propositions des Etats-Unis (A/C.1/783) sont rédigées en termes très généraux, mais, à la différence de ce représentant, il considère que c'est là un mérite. Outre que ces propositions ont été présentées dans un discours particulièrement modéré et conciliant, elles sont remarquablement souples. En bref, elles semblent réellement offrir une base de négociations. Sir Leslie Munro espère que l'Union soviétique acceptera ces propositions dans cet esprit.

16. Il approuve les suggestions émises par le représentant du Royaume-Uni touchant l'étude des problèmes que pose la réduction des armements de type classique. Pendant tous ces longs débats de la Première Commission, on s'est très peu occupé des armements classiques — navires, avions et artillerie. Il serait temps d'étudier la réduction de ces armements.

17. En ce qui concerne la proposition de l'Union soviétique tendant à convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale pour examiner la question du désarmement (A/C.1/L.161), le représentant de la Nouvelle-Zélande estime que si le débat a montré une chose, c'est bien la nécessité de nouvelles négocia-

tions sérieuses entre les quelques pays que l'on appelle parfois les puissances principalement intéressées. A son avis, si le petit groupe de pays dont dépend l'échec ou la réussite d'un accord sur le désarmement s'employait à négocier franchement, de préférence en séance privée, l'Assemblée consentirait volontiers, à sa session ordinaire de septembre, à rédiger, toute affaire cessante, un accord général qui enregistrerait les résultats obtenus en petit comité. Par conséquent, le moment n'est pas venu d'examiner la proposition de l'URSS.

18. Pour ce qui est du rôle et de la composition de la Commission du désarmement et de son Sous-Comité, le représentant de la Nouvelle-Zélande ne partage pas les vues exprimées par divers orateurs, selon lesquelles la commission devrait avoir beaucoup plus de membres que le Conseil de sécurité. De toute façon, si le nombre des membres du Conseil était augmenté, il en serait de même, *ipso facto*, pour la commission. Quant au Sous-Comité, sa composition semble judicieuse dans les circonstances actuelles. Aux yeux de la délégation de la Nouvelle-Zélande, ce sont les séances privées de ce groupe restreint qui offrent encore les meilleures chances de progrès.

19. Sir Leslie Munro trouve que, sauf la déclaration du représentant de l'Union soviétique (821ème séance), la plupart des discours ont été constructifs et judicieux, y compris celui du chef de la délégation polonaise — dont il ne peut, d'ailleurs, accepter tous les arguments.

20. Malgré l'impression, accentuée par des discours comme celui du représentant de l'Union soviétique, que les espoirs entretenus ont été frustrés, l'Assemblée générale semble toujours aussi résolue à poursuivre ses efforts en vue d'aboutir à un accord. La bataille pour le désarmement est un aspect essentiel de la lutte pour le maintien de la civilisation et, pour user d'une litote, elle vaut la peine d'être poursuivie.

21. M. BERNARDES (Brésil) déclare que le fait qu'on ait passé 10 ans à discuter du désarmement prouve à quel point ce problème est difficile à résoudre. Il s'agit maintenant de savoir s'il est même possible de désarmer à l'échelle mondiale. A vrai dire, le désarmement est possible, mais dans une mesure limitée. L'Organisation des Nations Unies a peut-être été trop ambitieuse en faisant des plans pour un désarmement total. Aucun pays ne peut prendre, cinq ou 10 ans à l'avance, des engagements détaillés dans une matière aussi grave que celle du désarmement. Aucun Etat, aucun groupe d'Etats n'est assez puissant pour garantir que le monde évoluera conformément à tel ou tel plan de désarmement. Comment pourrait-on, par exemple, mettre au point un système sûr de contrôle des armes nucléaires, alors que la science nucléaire elle-même progresse si rapidement? Chaque jour, de nouvelles découvertes scientifiques rendent périmées les méthodes antérieures. Il est prouvé, d'autre part, qu'on ne peut pas contrôler les matières fissiles accumulées dans le passé. C'est là un obstacle insurmontable qui exclut tout système efficace de contrôle et, par conséquent, tout plan de désarmement total.

22. C'est pourquoi M. Bernardes suggère la formule suivante: avoir en vue le désarmement total, mais établir des plans pour un désarmement limité. Ce principe s'appliquerait aussi bien aux armes nucléaires qu'aux armements de type classique. En second lieu, il faudrait concentrer les efforts sur les armes nucléaires plutôt que sur les armes de type classique, parce que ce sont les armes nucléaires qui menacent le plus dangereusement l'existence même du monde civilisé et

parce qu'il n'y a actuellement que très peu d'Etats qui soient en mesure de fabriquer ces armes. Ainsi, il pourrait être plus facile d'établir, à titre préliminaire, un système de contrôle et d'inspection, tant que la production des armes nucléaires est réservée à quelques pays. Il faudra qu'un système de contrôle qui ait fait ses preuves soit à pied d'œuvre avant que l'on puisse commencer à réduire, à limiter ou à interdire l'emploi et la fabrication des armes nucléaires. Le même principe vaut pour les armements de type classique.

23. M. Bernardes mentionne à ce propos l'Agence internationale de l'énergie atomique; il estime que l'on doit redoubler d'efforts pour mettre cette agence sur pied le plus tôt possible, afin que l'on puisse étudier le fonctionnement du système de contrôle et d'inspection dont elle est dotée. Si ce système donne des résultats satisfaisants, un grand pas aura été fait dans la voie du désarmement général. Il est indispensable d'avancer pas à pas, sans essayer de prévoir exactement quelle sera l'étape suivante du programme de désarmement. Celui-ci dépendra dans une large mesure de l'exécution de la première phase, à savoir l'essai du système de contrôle envisagé pour l'Agence internationale. Il faut résister à la tentation qui pousse à tout prévoir jusqu'au dernier détail et à vouloir prédire toutes les échappatoires que pourrait comporter un système international de contrôle et d'inspection.

24. La première phase du désarmement devrait comprendre trois parties: il faudrait, premièrement, mettre à l'épreuve le système de contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique; deuxièmement, l'appliquer au domaine plus vaste du désarmement; troisièmement, affecter à des usages pacifiques la totalité de la production future de matières fissiles. La deuxième phase du programme viendrait en temps opportun, mais ne devrait pas faire l'objet de plans immédiats. Certes, on peut objecter que si la première phase ne porte que sur les armes nucléaires, le développement des armements classiques risque de rompre l'équilibre actuel des forces dans le monde. M. Bernardes réfute cet argument en affirmant que les armements classiques ne seraient certainement utilisés que dans des guerres locales, et que les grandes puissances, si elles se faisaient la guerre, emploieraient les armes nucléaires. Si l'on jugeait nécessaire d'ajouter aux restrictions prévues en matière nucléaire des mesures analogues applicables aux armements classiques, M. Bernardes proposerait de compléter cette première phase par l'interdiction d'exporter des armes de type classique. Cette interdiction rendrait les guerres locales plus difficiles à entreprendre et moins meurtrières dans leurs effets.

25. M. Bernardes estime que les effectifs des forces armées des grandes puissances importent peu pour le moment. Plus les grandes puissances développeront leurs armements nucléaires et plus elles réduiront d'elles-mêmes le volume de leurs forces armées. Il n'est pas nécessaire de faire actuellement des recommandations précises à cet effet. Si l'on essayait néanmoins de fixer une limite maximum aux forces armées des grandes puissances, on risquerait de donner l'impression que celles-ci exécutent les décisions de l'Organisation des Nations Unies, alors qu'elles ne feraient qu'obéir à leurs intérêts propres, sans que la cause du désarmement mondial y gagne beaucoup, ni que la tension internationale diminue.

26. Il n'est guère possible, pour l'instant, d'édicter des dispositions définitives en ce qui concerne les explosions nucléaires expérimentales. Il vaut mieux

s'en tenir au principe des progrès limités. Le projet de résolution présenté par le Canada, le Japon et la Norvège (A/C.1/L.162) semble tout à fait satisfaisant pour le moment. Quant à la question des retombées radio-actives, M. Bernardes est persuadé que tous les pays intéressés prendront, d'un commun accord, les mesures de sécurité indispensables pour protéger la vie humaine, dès que les effets des radiations seront exactement connus.

27. M. THORS (Islande) dit que l'Islande, n'ayant pas de forces armées, n'a rien à désarmer. Néanmoins, elle éprouve une profonde inquiétude devant la course aux armements, qui pourrait conduire à une autre guerre mondiale. Dans ce cas, les stocks actuels de bombes atomiques et de bombes à l'hydrogène, et toutes les autres formes diaboliques d'engins modernes, ne laissent que trop prévoir quel serait le sort de l'humanité.

28. Pendant les 10 dernières années, l'Organisation des Nations Unies a délibéré et voté une quantité de résolutions très éloquents sur le désarmement. La production de ces résolutions pacifiques n'a diminué en rien la production des armements.

29. Le perfectionnement des armes les plus modernes — engins autopropulsés intercontinentaux, satellites artificiels, sous-marins atomiques — s'est poursuivi, et toutes ces inventions presque surnaturelles ont été mises au point pendant les 10 dernières années, alors que l'Organisation des Nations Unies discutait du désarmement. Qui donc souhaite cette course effrénée aux armements? L'Organisation des Nations Unies a été créée pour préserver les générations futures du fléau de la guerre, mais elle n'a rien fait de positif dans ce domaine vital. La tension internationale persiste, la "guerre froide" continue. Si le niveau des armements pouvait être réduit, si la tranquillité et la paix pouvaient être restaurées, des sommes énormes pourraient être consacrées partout au progrès matériel et social. La réduction des armements nationaux pourrait permettre aussi d'entretenir en permanence et de renforcer les forces armées de l'Organisation des Nations Unies, qui deviendraient les gardiens vigilants de la paix et de la sécurité universelles.

30. Le monde se trouve à la croisée des chemins. D'un côté, la voie des désaccords et des conflits, qui ne peut aboutir qu'à la guerre et à l'extinction de la civilisation; d'un autre côté, la route qui conduit à la coopération pacifique entre tous les peuples, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. Il n'y a pratiquement aucune limite à la prospérité et au progrès qui seraient le partage de l'humanité si ses chefs se mettaient d'accord pour vivre dans la paix et la concorde.

31. Passant en revue les derniers débats des Nations Unies sur le désarmement, M. Thors estime que l'atmosphère internationale s'est considérablement assombrie depuis décembre 1955; toutefois, la température peut monter comme elle peut descendre. La résolution 914 (X) de l'Assemblée, en date du 16 décembre 1955, qui était pleine de bonnes intentions et de bonnes idées, a été discutée par la Commission du désarmement et son Sous-Comité sans qu'aucun résultat concret ait été obtenu. Le débat actuel de la Première Commission montre cependant que l'accord pourrait se faire sur certains points, peu nombreux, mais des plus importants. Ce sont: premièrement, une certaine réduction initiale des armements de type classique et des forces armées, qui limiterait les forces armées des Etats-Unis d'Amérique, de l'Union soviétique, du Royaume-Uni

et de la France, celles des autres pays étant réduites en proportion; deuxièmement, la limitation des explosions nucléaires expérimentales, et éventuellement leur enregistrement, à titre de mesure préliminaire; troisièmement, le contrôle des matières fissiles, et l'engagement par les Etats d'employer à l'avenir ces matières à des fins exclusivement pacifiques.

32. Sur tous ces points, la difficulté essentielle consiste à savoir quel genre de contrôle est possible et acceptable. Ce problème, qui pose la question décisive de la confiance mutuelle, ne peut être résolu au sein de la Première Commission. Il devra être résolu graduellement, de même que le désarmement devra se faire graduellement.

33. M. Thors déclare qu'il est disposé à voter pour le projet de résolution présenté par le Canada, le Japon et la Norvège (A/C.1/L.162). Dans les circonstances présentes, la procédure la plus sage, celle qui a le plus de chances de donner quelque résultat, est de laisser la question des explosions nucléaires expérimentales aux grandes puissances réunies dans le Sous-Comité de la Commission du désarmement. Un débat prolongé à l'Assemblée générale ne pourrait que prolonger les controverses et entraver l'étude réaliste du problème. C'est

pourquoi la réunion d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, comme le propose l'Union soviétique (A/C.1/L.161), ne semble nullement indiquée. Le mieux serait de laisser le Sous-Comité élaborer quelques propositions positives et faire quelques progrès, que l'Assemblée, à sa prochaine session ordinaire, pourrait alors examiner par priorité. Après tout, c'est entre les grandes puissances que se joue l'effroyable course aux armements qui remplit d'angoisse et de crainte toutes les nations du monde.

34. Le danger de guerre augmente en proportion directe des progrès de la course aux armements. M. Thors exhorte les grandes puissances à se mettre enfin à la besogne et à faire les premiers pas vers le désarmement, que le monde attend anxieusement. Elles en ont le pouvoir: M. Thors espère qu'elles en auront aussi la gloire.

35. En conclusion, M. Thors prie instamment les Etats représentés à la Première Commission d'adopter, non pas de nombreuses résolutions, mais la résolution ferme que le désarmement se fera. Il espère que tous les Etats du monde consentiront à faire un sacrifice pour la paix.

La séance est levée à 16 h. 55.